



CHAMPIONNAT DU MONDE DE PARA POWERLIFTING

DUBAI 2023

Du 21 au 31 août 2023

Règles de sélection
Édition 2023

SOMMAIRE.

Page 3	Avant-propos
Pages 4-7	Les Critères généraux
Page 8	Les Critères de Performance/ Compétition Séniors
Page 9	Les Critères de Performance / Compétition Juniors
Page 10	Echéancier



Développé couché
et musculation

AVANT-PROPOS.

Organisés par World Para Powerlifting, Le Championnat du Monde 2023 de Para Powerlifting devrait regrouper plus de 500 sportives et sportifs représentant plus de 70 nations.

Cette nouvelle édition à Dubaï est un point d'étape important pour les sportives et sportifs qui seront amenés à y prendre part. C'est une étape obligatoire dans le parcours de sélection des Jeux Paralympiques 2024 et c'est le dernier championnat mondial avant les Jeux.

Cette compétition est identifiée par la Fédération Française Handisport comme compétition de référence 2023.

Comme pour toute compétition de référence, les sélections s'appuient sur des critères généraux à respecter, des pré requis sportifs et des critères de performance à réaliser pour valider définitivement toute sélection en équipe de France.

La présence de jeunes sportifs Handisport sur cette échéance permettra de répondre à des objectifs différents selon les profils des sportifs :

- Obtenir une classification internationale pour confirmer la classification nationale déjà attribuée, la classification internationale étant un facteur déterminant dans une carrière internationale, le point de départ de toute performance sur la scène internationale.
- Acquérir une première expérience internationale pour certaines et certains : « apprendre à performer sur un plan international dans sa catégorie d'âge »
- Confirmer des pré dispositions et/ou des premiers résultats obtenus sur un plan européen, dans sa catégorie d'âge, en visant l'obtention d'une médaille : « apprendre à gagner » « s'habituer à gagner ».

CHEMIN DE SÉLECTION

DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT

La Fédération Française Handisport (F.F. Handisport), par décision du comité directeur du 27 novembre 2020, confie la procédure de sélection de ses sportifs pour les compétitions de référence à une Commission fédérale de sélection.

Composition de la commission fédérale de sélection (C.F.S.) pour cette échéance

Le comité directeur élu à la sortie de l'AG fédérale du 4 octobre 2020 désigne les personnes ci-après nommées ou leur représentant :

- Le Vice-Président ou son Représentant
- Le Directeur Technique National ou son Représentant
- Le Manager Haute-Performance des Sports d'Été ou son Représentant
- Le Coordinateur du Bureau de la Vie de l'Athlète en tant que « Consultant/Expert »

Fonctionnement de la Commission fédérale de sélection

La Commission fédérale de sélection est en charge, par délégation du Comité directeur fédéral en date du 27 novembre 2020, de l'élaboration des présentes règles de sélection et de la proposition de la liste des sportifs sélectionnés par la F.F. Handisport.

En confiant la sélection à une Commission fédérale de Sélection, la F.F. Handisport poursuit l'objectif que ses représentants aux Championnats du Monde 2023 de DUBAI soient ceux qui, potentiellement, ont les meilleures chances d'y obtenir une médaille.

En conséquence, les résultats obtenus aux *compétitions de sélection* ne seront pas les seuls critères d'aide à la décision pris en compte par la Commission fédérale de sélection, qui devra considérer tout évènement ou facteur pouvant influencer sur la réussite aux Championnats du Monde 2023.

Un relevé des décisions sera établi.

La Commission fédérale de sélection a enfin pour objet d'étudier l'opportunité de proposer au Comité de sélection paralympique toute demande d'invitation, tout en prenant en compte l'impact sur le développement de la discipline et/ou le potentiel de l'athlète concerné à l'horizon Los Angeles 2028.

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA SÉLECTION **HANDISPORT**

A/ GRANDS PRINCIPES DE QUALIFICATION SUR UN PLAN INTERNATIONAL

La sélection des sportifs français en vue des Championnats du Monde 2023 est soumise au respect préalable des règles de qualification édictées par le World Para Powerlifting (W.P.PO.) et consultables sur le site Internet de W.P.PO en suivant le lien :

<https://www.paralympic.org/powerlifting>

Le respect des règles de qualification édictées par W.P.PO. est un prérequis pour prétendre à la sélection, de sorte qu'il est un préalable nécessaire mais insuffisant à lui seul pour être sélectionné aux Championnats du Monde 2023.

B/ PRINCIPES DE SÉLECTION F.F. HANDISPORT

La Fédération Française Handisport proposera une liste de sportifs en cohérence avec les principes généraux de sélection.

La Fédération Française Handisport se projette sur une équipe tournée vers la performance dans une dynamique d'équipe, composée d'individualités fortes et de sportifs aux ambitions réalistes et en progression, sur la base de critères spécifiques de sélection consultables ci-après.

Conditions obligatoires pour participer aux sélections Handisport

- Avoir une licence fédérale compétitive à jour et disposer d'un certificat médical d'autorisation de pratique sportive compétitive signée par un médecin dans la discipline concernée.
- Etre de nationalité française et répondre aux règles fixées par le code de nationalité de l'E.P.C.
- Répondre aux critères internationaux W.P.P.W., administratifs et de classification ;
- Etre à jour du suivi médical réglementaire en lien avec la réglementation en vigueur.
- Etre en règle avec la réglementation en vigueur, liée à l'usage de produits dopants.
- Répondre dans les délais indiqués ou notifiés aux demandes administratives et médicales en provenance du siège fédéral ;
- Accepter de fournir toutes les informations et pièces nécessaires à la procédure d'accréditation du Comité d'Organisation.
- Avoir fait la preuve de sa capacité à vivre en collectivité dans le respect des consignes et de ses partenaires, en lien avec les savoirs être attendus définis dans la convention de sportif(ve) Membre d'un Collectif National. Pour rappel, tout propos, geste, comportement inadaptés fera l'objet d'une saisine auprès de l'instance fédérale disciplinaire concernée.
- Participer à tous les stages et programmes des compétitions imposés par le manager de la performance disciplinaire et répondre aux exigences de suivi d'entraînement fixées par l'Entraîneur du Collectif « France » et le Directeur de la Performance dans une perspective de succès sur la compétition de référence à venir : en termes de planification, de volume hebdomadaire d'entraînement, de suivi et avoir signé la convention d'engagements réciproques F.F. Handisport/Sportif(ve)s membres des Collectifs Nationaux.
- Participer au championnat de France.
- Remplir les conditions de sélection spécifiques à la discipline concernée.
- Toute situation particulière d'un(e) athlète par rapport à ces critères généraux ou critères de performance ci-après, et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National.

A NOTER la mention Complémentaire adoptée par le Comité Directeur de la FF Handisport du 20/10/2022 :

« Peut ne pas être sélectionné en équipe nationale ou de France, tout athlète ayant commis des faits ayant donné lieu à condamnation pénale pour agissements contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs et toutes infractions portant atteintes à l'image de la Fédération Française Handisport.

Sur proposition du DTN, après avoir entendu le sportif concerné et à l'examen de sa situation judiciaire, le comité directeur est souverain pour valider ou non sa sélection. »



Principe général d'acceptation des Sélections

La F.F. Handisport se réserve la possibilité de refuser un ou plusieurs quota(s) dans des catégories dans lesquelles le niveau sportif français apparaît insuffisant par rapport à la concurrence européenne.

A ce titre, la saisine des quotas proposés sera systématiquement discutée eu égard à la capacité des sportif(ve)s français(es) concerné(e)s à disputer le podium aux Championnats du Monde dans ces catégories.

Championnat du monde Dubaï 2023

1. Compétitions de sélection

1.1. Compétitions nationales de sélection

1.1.1. Championnat de France Limoges 2023

1.1.2. Toute autre épreuve du Circuit National

2. Critères de Performance

Seront présélectionnés

2.1. Seront présélectionnés pour le championnat du monde Sénior 2023 la meilleure femme à l'indice et les 2 meilleurs hommes à l'indice ayant Réaliser un minima de la grille de sélection présente ci-dessous avant le 1^{er} juin 2023 lors d'une des compétitions de sélections

Minimas Catégorie « Senior »

Femme	
-41	80
-45	80
-50	85
-55	85
-61	90
-67	95
-73	100
-79	105
-86	105
+86	110

Homme	
-49	140
-54	150
-59	155
-65	165
-72	170
-80	180
-88	185
-97	195
-107	200
+107	205

Seront proposés à la sélection

2.2 Seront proposés à la sélection pour le championnat du monde Junior 2023 qui se déroulera le premier jour de compétition.

2.2.1 Les sportives et le sportifs né(e) entre le 01/01/2003 et le 31/12/2008

2.2.2 La meilleure femme à l'indice et les 2 meilleurs hommes à l'indice ayant Réaliser un minima de la grille de sélection présente ci-dessous avant le 1^{er} juin 2023 lors d'une des compétitions de sélections

Junior Femme	
-41	45
-45	45
-50	50
-55	50
-61	55
-67	55
-73	60
-79	60
-86	65
+86	65

Junior Homme	
-49	70
-54	75
-59	80
-65	85
-72	90
-80	95
-88	100
-97	105
-107	110
+107	115

Toute situation particulière d'un athlète par rapport à ces critères d'aide à la décision, et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National.

ECHEANCIER

- Mars 2023 : Mise en ligne du Chemin de sélection
- Juin 2023 : Comité de sélection
- Juin 2023 : Publication de la sélection sur le site Internet de la Fédération Française Handisport